Le Monde
Mardi 27 mai 2014

Augustin Landier, professeur à l'Ecole d'économie de Toulouse, a été distingué par « Le Monde » et le Cercle des économistes, en partenariat avec le Sénat. Ses travaux sur l'entreprise, comme ceux des autres économistes nominés, renvoient aux débats français actuels

Prix du meilleur jeune économiste 2014

Augustin Landier, lauréat de l'édition 2014.
FRANCK FERVILLE/AGENCE VU POUR « LE MONDE »

Le Prix du meilleur jeune économiste, décerné par le Cercle des économistes et *Le Monde*, en partenariat avec le Sénat, vise à distinguer l'excellence académique, la capacité d'innovation et la participation au débat public. Concrètement, ses lauréats ont, chaque année, bénéficié d'un élargissement immédiatement sensible de leur notoriété auprès des médias et des autorités publiques. Leurs analyses novatrices ont vu leur diffusion s'élargir et des occasions nouvelles d'influence s'ouvrir.

En cette année 2014, marquée par le succès intellectuel international du livre *Le Capital au XXIe siècle* (éd. Seuil, 2013) de Thomas Piketty (lauréat en 2002), le jury, présidé par Jean-Michel Charpin, a reçu trente-quatre candidatures émanant de collègues de moins de 40 ans exerçant dans les meilleurs centres de recherche, tant en France qu'à l'étranger. Il a organisé la sélection sur la base de deux rapports par candidat, rédigés par tous les membres du Cercle des économistes.

Le lauréat du prix 2014, Augustin Landier, professeur à l'Ecole d'économie de Toulouse, concentre ses recherches sur les contrats financiers des entreprises, avec un accent sur leurs propriétés incitatives. Il a enseigné auparavant à Princeton, à l'université de New York (NYU) et à Chicago. Le Cercle des économistes et *Le Monde* l'avaient déjà distingué par une nomination il y a deux ans. La qualité de sa production académique le place à un haut niveau international. Il occupe par ailleurs une place majeure dans le débat économique français, par ses articles, chroniques et ouvrages, souvent écrits avec David Thesmar (lauréat en 2007). Ses travaux sont souvent dérangeants, voire controversés : au sein même du Cercle des économistes, leurs conclusions sont loin de faire l'unanimité, mais elles sont toujours documentées et rigoureuses.

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS DIX ANS, TOUS LES ÉCONOMISTES DISTINGUÉS EXERCENT LEUR ACTIVITÉ EN FRANCE

Attachés à la diversité des approches, le Cercle des économistes et *Le Monde* ont distingué par trois nominations des économistes plus éloignés de l'analyse théorique que le lauréat, mais en revanche proches de la vie économique.

Antoine Bozio dirige l'Institut des politiques publiques de l'Ecole d'économie de Paris. C'est un spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, qu'il a pratiquée en France et au Royaume-Uni, notamment sur des sujets sociaux. Il est un expert reconnu et très actif dans le débat public sur la question des retraites.

Matthieu Bussière travaille à la Banque de France, après avoir passé huit ans comme économiste à la Banque centrale européenne. Ses recherches portent sur les crises financières et le rôle des taux de change.

Elise Huillery enseigne à Sciences Po et appartient au Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL) du Massachusetts Institute of Technology, fondé et dirigé par Esther Duflo (lauréate en 2005). Ses travaux portent sur l'économie du développement. Ses recherches sur les conséquences à long terme de la colonisation en Afrique de l'Ouest font référence, et elle a mené des évaluations empiriques dans plusieurs pays africains (Cameroun, Congo, Niger...).

Pour la première fois depuis dix ans, tous les économistes distingués exercent actuellement leur activité en France. Pourtant, rarement le palmarès aura récompensé des économistes aux trajectoires aussi internationales. C'est une preuve supplémentaire de la reconnaissance internationale des jeunes économistes français et de la richesse des relations entre la recherche française en économie et les meilleures institutions étrangères. ■

LE CERCLE DES ÉCONOMISTES

Un prix créé par « Le Monde » et le Cercle des économistes

Le Prix du meilleur jeune économiste, créé en 2000, est destiné à valoriser les travaux – thèse ou article publié – d'un(e) chercheur (euse) âgé(e) de moins de 40 ans. Les économistes représentant le monde universitaire et les grandes écoles peuvent concourir à ce prix, destiné à couronner des travaux portant sur l'économie appliquée en prise avec le réel et participant aux débats d'actualité.
Chaque membre du Cercle sélectionne cinq candidats, sur dossier comprenant une liste de travaux et deux textes représentatifs. Dix d'entre eux sont retenus, parmi lesquels sont choisis les finalistes. Enfin, un jury composé de membres du Cercle et de la rédaction du « Monde Eco & entreprise » désigne le lauréat et les nominés. Le lauréat 2013 était Emmanuel Farhi. Le Cercle des économistes, créé en 1992, est présidé par Jean-Hervé Lorenzi.

Augustin Landier : « Ouvrir la boîte noire de l'entreprise »

Pour le lauréat 2014, « le rôle d'un économiste n'est pas de prendre parti pour telle ou telle thèse », mais de s'appuyer sur l'étude des données, « même si c'est très éloigné de ce que l'on dit dans le débat public »

Entretien

Augustin Landier, 39 ans, est professeur à l'Ecole d'économie de Toulouse.

Vous avez fait de l'entreprise le principal objet de vos recherches. Pourquoi ?

Je cherche à comprendre comment sont prises les décisions, pourquoi tel projet d'investissement est choisi plutôt qu'un autre, comment les financements sont obtenus... Je fais ce que l'on appelle de la « finance d'entreprise ». De plus en plus, on a accès à de grandes quantités de données sur le comportement des entreprises, grâce à la numérisation des documents comptables et grâce aux réglementations mettant à la disposition des investisseurs des informations détaillées, et non plus seulement consolidées. Travailler sur ces données permet d'ouvrir la « boîte noire » des entreprises et de dépasser les représentations qui prévalent dans ces domaines.

Par exemple ?

La rémunération des dirigeants d'entreprise est, dans l'opinion publique, réputée obéir aux seules lois de la cupidité ou du copinage. Nous avons pu constater, à partir des données disponibles, que leur hausse et leur dispersion s'expliquent bien par la taille de l'entreprise. L'augmentation de cette dernière explique la hausse des rémunérations : les enjeux financiers sont beaucoup plus importants qu'autrefois, les investisseurs sont donc prêts à payer plus pour avoir un dirigeant qu'ils jugent plus « compétent ». Il y a donc bien des forces de marché qui s'expriment dans la fixation du salaire des patrons.

Mais n'y a-t-il pas aussi des facteurs sociaux, psychologiques... ?

Bien entendu, mais ce n'est pas contradictoire. L'ensemble de ces phénomènes participe à la fixation d'un « prix d'équilibre » sur le marché des dirigeants. On peut aussi tirer d'autres leçons de l'étude des données d'entreprise, notamment sur l'impact de la gouvernance. Par exemple, nous avons pu vérifier, en étudiant les trajectoires professionnelles des managers, que la performance des entreprises est meilleure quand un dirigeant nouvellement nommé, au lieu de s'entourer des personnes qu'il a pu connaître dans ses fonctions antérieures, accepte l'existence de contre-pouvoirs détenus par des personnes extérieures à son « cercle » personnel. Nous avons aussi montré que l'idée, communément admise dans les entreprises, que l'on a d'autant plus de chances d'être victime d'un plan de licenciements que l'on est géographiquement éloigné du siège social est... parfaitement exacte ! Le rôle d'un économiste n'est pas de prendre parti pour telle ou telle thèse, mais de révéler ce que les données indiquent, même si c'est très éloigné de ce que l'on dit dans le débat public.

LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE EST, DANS L'OPINION PUBLIQUE, RÉPUTÉE OBÉIR AUX SEULES LOIS DE LA CUPIDITÉ OU DU COPINAGE

Vous aviez aussi écrit, avec David Thesmar, en juillet 2007, un article resté célèbre, car il était titré « Le mégakrach n'aura pas lieu », un an avant le krach de 2008...

J'assume totalement cet article, même si le titre est mal choisi. Nous y décrivions la mécanique d'une spirale baissière due aux subprimes et jugions peu probable que les banques soient fortement déstabilisées. Cela s'est révélé inexact, mais reflétait les données dont nous disposions alors. Comme beaucoup, nous avions cru que la titrisation avait limité l'exposition des banques au risque immobilier. Depuis, on a beaucoup plus de données sur ces sujets, et nos recherches ont d'ailleurs porté sur les vulnérabilités du système bancaire. Plus que de faire des prophéties, notre rôle est d'attirer l'attention sur certains mécanismes et d'analyser au mieux les données disponibles, donc plus souvent sur le passé que sur le présent. Sans doute avons-nous aussi surestimé la rationalité des gestionnaires du risque au sein des banques...

Mais n'est-ce pas ce type d'irrationalité dont la théorie économique ne sait pas rendre compte ?

Les failles de rationalité sont nos sujets préférés. Par exemple, à partir de données de l'Insee sur les prévisions d'embauche des créateurs d'entreprise, nous avons pu montrer que l'optimisme excessif des entrepreneurs influe sur leur choix d'un mode de financement. De même, alors que la rationalité économique exigerait qu'une entreprise applique un taux d'actualisation différent selon chaque projet d'investissement, elles appliquent souvent un et un seul taux, ce qui crée inévitablement des distorsions de choix.

Pourquoi avez-vous choisi la recherche en économie ?

Jeune matheux à l'Ecole normale supérieure, je voulais faire quelque chose de plus proche de la réalité économique : aller en entreprise ou dans la haute administration ? Les cours de Daniel Cohen ont été décisifs, tant il sait réconcilier les maths et l'histoire, la science et la réalité sociale. En 1993-1994, il y avait des débats intenses entre étudiants sur le chômage, les 35 heures... Ça me passionnait. J'ai donc choisi l'économie. Puis je suis parti au Massachusetts Institute of Technology. J'y ai vu que l'économie était une discipline très ouverte : on pouvait choisir ses outils, être à la fois descriptif et théorique ; toutes les questions étaient l'objet de confrontations. Je n'ai jamais été tenté de verser dans la pure abstraction mathématique : les maths, ce n'est qu'un langage, une grammaire, qui permet de discipliner son discours.

Vous n'avez pas été tenté par le privé ?

Après avoir enseigné à l'université de Chicago, puis à la New York University, j'ai fait un peu de gestion d'actifs à New York, en pleine crise financière : je ne me suis guère enrichi, mais j'ai appris beaucoup de choses sur les « anomalies de marché ».

Et vous êtes revenu en France...

Oui, ce retour était naturel : je me sens plus concerné par le débat public français et ses névroses que par le débat américain.

« JE N'AI JAMAIS ÉTÉ TENTÉ DE VERSER DANS LA PURE ABSTRACTION MATHÉMATIQUE »

Vous n'avez pas été dissuadé par la « grande misère » de nos universités ?

Paradoxalement, là où un prof américain peut se comporter en fonctionnaire une fois sa « tenure » *[poste permanent]* obtenue, il faut, pour être chercheur en France, une mentalité d'entrepreneur. L'autonomie des universités, les bourses de l'European Research Council (ERC) et les partenariats avec le privé permettent le développement d'institutions comme l'école d'économie de Toulouse. La gamme des partenariats possibles s'est élargie, même si le monde académique et le « business » se mélangent moins ici que sur les campus américains. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE ESCANDE ET ANTOINE REVERCHON

Antoine Bozio : « Les réformes des retraites n'ont pas réduit la complexité du système »

NOMINÉ
36 ANS
Directeur de l'Institut des politiques publiques de l'Ecole d'économie de Paris

Spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, vous analysez les réformes des retraites depuis celle de Balladur, mise en place en 1993. Que démontrent vos travaux ?

Ils ont mis en évidence les changements de comportement des salariés, provoqués par les modifications de la législation. L'augmentation progressive de la durée d'assurance introduite par la loi, en 1993, a incité les salariés à reporter effectivement leur départ en retraite. Cette réforme n'avait touché qu'une minorité de salariés, mais ceux qui l'ont été ont réagi de façon significative, en restant en emploi tant qu'ils n'avaient pas atteint l'âge du taux plein. La décote était alors très forte, 10 % par trimestre manquant, contre 5 % avec la réforme de 2003.

Les réformes de 2010 et de 2013, qui avaient pour objet d'équilibrer les comptes, ont aussi reculé l'âge de départ en retraite. Ces réformes sont-elles à même de pérenniser le système par répartition ?

Oui et non. Oui, car retarder l'âge effectif de départ est une bonne stratégie pour équilibrer les comptes des régimes de retraite. L'impact du report d'âge légal de la retraite, avec la réforme de 2010, a eu un effet immédiat pour tous les salariés qui auraient sinon pu partir dès l'âge de 60 ans, mais n'a pas touché les salariés qui auraient dû attendre 62 ans pour obtenir le taux plein. La réforme de 2013, qui a augmenté la durée d'assurance, va prolonger modestement ces effets.

En revanche, le système est toujours d'une complexité incroyable, qui cache parfois des absurdités : par exemple, même avec la surcote, une partie non négligeable des salariés voit son montant de pension baisser en repoussant son départ en retraite ! Ni les salariés ni les responsables politiques n'arrivent à y voir clair sur l'impact précis d'un changement de paramètre. Ce n'est pas seulement un enjeu démocratique, c'est aussi le symptôme d'un manque de pilotage du système.

Par quoi passe la pérennité du système par répartition ?

Par une plus grande clarté sur les droits acquis, afin de garantir à chaque salarié que chaque euro cotisé donne bien droit à pension. Cela passe aussi par un système dont l'équilibre financier est moins dépendant d'une forte croissance économique et par des règles plus homogènes entre les régimes.

Avec Thomas Piketty, nous avions proposé, en 2008, une réforme profonde, un système plus transparent, établi en comptes notionnels ou en points, qui exprime les droits à pension de tous les salariés dans la même unité de compte. L'objectif est que les salariés prennent conscience que les importantes cotisations qu'ils paient leur donnent des droits qui pourront être honorés, pourvu qu'ils soient définis en cohérence avec l'augmentation de l'espérance de vie. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE RODIER

Matthieu Bussière : « Nul ne peut prévoir la date du jour où la confiance s'évanouit »

Quel est le fil conducteur de votre parcours ?

Sans doute mon engagement européen, puisque j'ai effectué une grande partie de mon parcours universitaire et professionnel à l'étranger. Par ailleurs, je suis très attaché au service public, pour lequel la coopération internationale est devenue cruciale. J'ai donc toujours eu à cœur de lier mes activités de recherche aux questions de politique économique au sein d'institutions publiques.

Comment vous êtes-vous intéressé à la recherche économique ?

C'est un mélange de circonstances, de rencontres et de choix personnels. Lorsque j'étais à Sciences Po, en 1993, la crise du Système monétaire européen s'est ouverte et semblait mystérieuse. Souhaitant voyager et me spécialiser en économie, je suis parti à Cambridge faire un master d'économie. J'ai prolongé cette expérience passionnante par un séjour en Allemagne, à Heidelberg, puis par un stage au Fonds monétaire international, à Washington, à l'issue duquel on m'a proposé de rester un an. Et là, j'ai travaillé sur la crise asiatique, qui venait d'éclater. Je me suis rendu compte que la recherche était indispensable pour répondre aux crises, en s'intéressant à leurs causes profondes et en aidant à la prise de décision... Cela m'a amené à passer un doctorat (PhD) à l'Institut universitaire européen de Florence. Par la suite, j'ai rejoint la Banque centrale européenne, de 2002 à 2009, avant de revenir à Paris travailler à la Banque de France.

Quelles leçons tirez-vous de vos travaux sur les crises ?

On ne peut pas anticiper le choc qui va déclencher une crise : personne ne peut, par exemple, donner la date précise du jour où la confiance va s'évanouir. Mais on peut repérer les fissures, les fragilités. Dans le domaine de la macroéconomie internationale, un déficit de la balance des paiements courants peut être parfaitement justifié – par exemple si un pays est en phase d'investissement. Encore faut-il savoir de quel type d'investissement il s'agit et comment il est financé : s'agit-il d'investissements directs à long terme, ou bien de capitaux flottants qui peuvent repartir au moindre accident ?

Quel type de diagnostic a pu apporter votre recherche ?

En 2009, le commerce international s'est effondré de façon inexpliquée, bien davantage que la production mondiale. Beaucoup se sont inquiétés : était-ce l'effet d'une montée du protectionnisme, ou d'un assèchement du préfinancement des exportations ? En fait, cette chute s'explique principalement par le gel des investissements privés provoqué par la crise financière : les biens et services investis par les entreprises contiennent beaucoup d'importations, la chute de l'investissement entraîne celle du commerce. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ADRIEN DE TRICORNOT

NOMINÉ
40 ANS
Directeur adjoint à la direction des études et des relations internationales et européennes de la Banque de France

Elise Huillery : « La France a été le fardeau de l'homme noir, et non l'inverse »

Qu'est-ce qui vous a guidée dans vos choix d'études ?

J'ai grandi en province dans une famille engagée et préoccupée par les inégalités sociales. Lycéenne, j'ai participé à des projets humanitaires. Après un voyage au Cameroun, j'avais trouvé mon métier : travailler pour le développement. La question des inégalités, sur laquelle j'effectue des recherches dans plusieurs pays, est principale en Afrique, le continent à la fois le plus pauvre et le plus inégalitaire. Mon idée était d'agir au sein des institutions internationales, de concevoir et gérer des projets de développement. C'est pourquoi je me suis d'abord orientée vers HEC.

Comment en êtes-vous venue à la recherche ?

Pour intégrer les institutions internationales, il fallait un doctorat en économie. En commençant ma thèse, j'ai découvert que la recherche pouvait être ancrée dans la réalité. La rencontre avec des chercheurs tels que Thomas Piketty et Esther Duflo, dont le travail veut être socialement utile et éclairer les décisions publiques, a été déterminante.

Quel a été le sujet de votre thèse ?

Vouée au bilan économique de la colonisation française en Afrique de l'Ouest, elle bat en brèche la thèse de Jacques Marseille, publiée en 1984, selon laquelle la colonisation a été un sacrifice pour la France. Car l'examen des budgets coloniaux et métropolitains montre le contraire. Seulement 0,29 % des recettes fiscales de la métropole ont été affectées à ces colonies, dont les quatre cinquièmes sont en réalité le coût de la conquête militaire. L'investissement dans des biens publics ne représente qu'un coût équivalant à 0,05 % des dépenses fiscales métropolitaines et n'a couvert que 2 % du coût des investissements publics locaux : les chemins de fer, les routes, les écoles ou les hôpitaux ont été financés à 98 % par les taxes locales... De plus, celles-ci ont entretenu, jusqu'à la réforme du système en 1956, les hauts cadres coloniaux : les 8 gouverneurs et 120 administrateurs de cercle *[circonscription coloniale]* absorbaient à eux seuls 13 % des budgets locaux ! La France a été le fardeau de l'homme noir, et non l'inverse.

Sur quoi travaillez-vous aujourd'hui ?

Avec ma collègue Nina Guyon, j'ai terminé une étude, auprès de 6 000 jeunes de 3e des académies d'Ile-de-France, sur l'influence du milieu social dans leurs choix d'orientation. A performances scolaires égales, un élève de zone d'éducation prioritaire (ZEP), dont aucun parent n'est bachelier, a une probabilité de 29 % plus faible de préférer la voie générale et technologique qu'un élève hors ZEP dont au moins un parent est bachelier. Nous montrons que ces inégalités sont liées à la pression du groupe, à une familiarité différente avec les diverses options, mais aussi à la dévalorisation des individus : leur « estime de soi scolaire » est moins affirmée. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. DE T.

NOMINÉE
36 ANS
Professeur à Sciences Po et chercheuse affiliée au Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab, le Laboratoire d'action contre la pauvreté, créé en 2003 au département d'économie du Massachusetts Institute of Technology